

OBJET CESSION DE TERRAINS (BATIS ET NON BATIS)

*** Terrains non bâtis**

- 1° AO 163p/ 1 ruelle Pavée à Saint-Denis/ M HASSAM ALIBAY Mounir,
- 2° BD 1066 (ex BD 221p)/ Impasse des Embrevattes à Sainte-Clotilde/ Mme ISMAEL Pierrette née LEBEAU,
- 3° DS 464-465-466-467-468-469-470-471/ RHI Hyacinthes Caramboles / SIDR,
- 4°AT 655/ angle des rues de la Source et l'Avenue Jean Jaurès- Saint-Denis/ Chambre d'Agriculture,

*** Terrains bâtis**

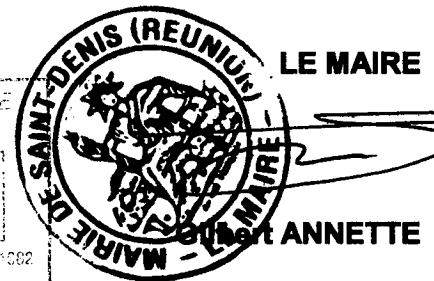
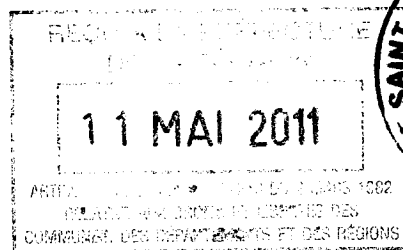
- 1° EK 155/ Moulin Cader – ZA de la Montagne / SOFIDER,
- 2° AW 647/ Rue des Vavanges - ZA Finette/ SCI LAPP (Garage Auto Star)/ modification par rapport à la Délibération Municipale du 26/02/11.

Je vous propose de vous prononcer sur la cession en pleine propriété des terrains communaux désignés ci-après, aux conditions mentionnées dans les tableaux joints en annexe et, en cas d'accord, de m'autoriser à intervenir dans les actes correspondants.

Je vous rappelle que les estimations vénales émises par France Domaine sur la base desquelles ont été faites les propositions financières ne sont valables qu'UN AN à compter de la présente Délibération.

Ainsi, dans le cas où la vente n'aurait pas été conclue par la signature de l'acte subséquent au plus tard le 23 avril 2012, l'Assemblée Délibérante devra à nouveau se prononcer sur la base d'un avis réactualisé des services fiscaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET CESSION DE TERRAINS (BATIS ET NON BATIS)

*** Terrains non bâtis**

1° AO 163p/ 1 ruelle Pavée à Saint-Denis/ M HASSAM ALIBAY Mounir,
2° BD 1066 (ex BD 221p)/ Impasse des Embrevattes à Sainte-Clotilde/ Mme ISMAEL Pierrette née
LEBEAU,
3° DS 464-465-466-467-468-469-470-471/ RHI Hyacinthes Caramboles / SIDR,
4°AT 655/ angle des rues de la Source et l'Avenue Jean Jaurès- Saint-Denis/ Chambre
d'Agriculture,

*** Terrains bâtis**

1° EK 155/ Moulin Cader – ZA de la Montagne / SOFIDER,
2° AW 647/ Rue des Vavangues - ZA Finetta/ SCI LAPP (Garage Auto Star)/ modification par
rapport à la Délibération Municipale du 26/02/11.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/2-35 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre ESPERET, 13^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

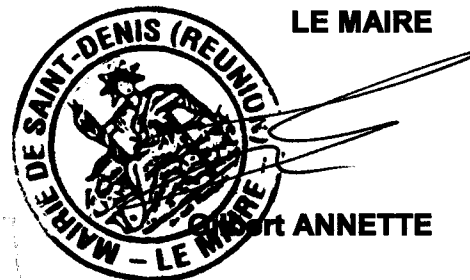
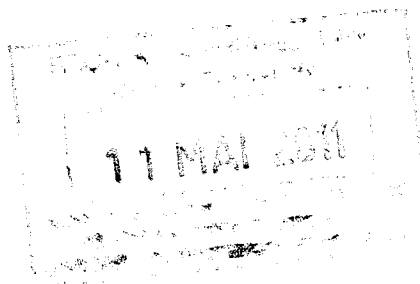
ARTICLE 1 Approuve les cessions en pleine propriété des terrains communaux aux conditions mentionnées dans les tableaux joints en annexe et pour lesquelles des propositions financières ont été faites sur la base des estimations vénales de France Domaine (dont la durée de validité est de UN AN à compter de la présente Délibération) et qui ont été acceptées par les acquéreurs concernés.

ARTICLE 2 Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

Délibération n° 11/2-35

ARTICLE 3 Autorise le Maire à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires (sous la Fonction 820 et l'Article 775 du Budget principal).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le
- 5 MAI 2011



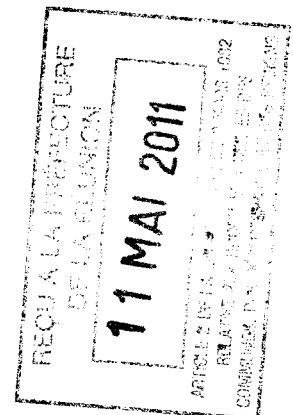
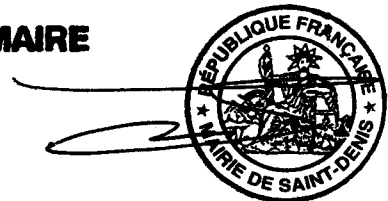
CESSION DE TERRAINS NON BATIS

1/6

Référence cadastrale	Superficie	Situation	Acquéreur	Motivation	Conditions principales
AO 163 p (Zone Ud au PLU)	152 m ² environ (superficie à préciser par l'établissement d'un document d'arpentage)	1 ruelle Pavée 97400 SAINT DENIS	M HASSAM ALIBAY Mounir	<p>Par une précédente Délibération Municipale intervenue en date du 11 septembre 2006, la Ville s'était engagée à céder cette parcelle (déduction faite de l'emplacement réservé n°49 institué au PLU au titre de la voirie) à M HASSAM ALIBAY en vue de construire un immeuble comprenant un commerce et des bureaux.</p> <p>La vente n'ayant pas été signée dans un délai de UN AN et ce dernier ayant manifesté de nouveau sa volonté d'acheter, il y a lieu de réactualiser l'avis de France Domaine et de délibérer une nouvelle fois sur cette vente.</p>	<p>Les conditions de la vente sont :</p> <p>1° cession en pleine propriété d'une partie de la parcelle ;</p> <p>2° superficie détachée : 152 m² environ</p> <p>3° prix de 91 000,00 €</p> <p>conforme à l'avis de France Domaine n° 411V0291/11 du 28/02/11</p>

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 23/4/2011
En annexe à la Délibération N° 112-35

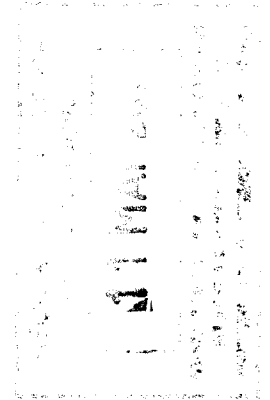
LE MAIRE



Référence cadastrale	Superficie	Situation	Acquéreur	Motivation	Conditions principales
<p>BD 1066 (ex BD 221p) (Zone U1 au PLU)</p>	<p>219 m² (selon les données du Cadastre)</p>	<p>4 Impasse des Embrevattes 97490 SAINTE-CLOTILDE</p>	<p>Mme ISMAEL Pierrette née LEBEAU</p>	<p>Par une précédente Délibération Municipale du 13 décembre 2008, la commune avait acquis auprès de l'ancienne propriétaire, Mme ISMAEL, la parcelle nouvellement cadastrée BD 1066 qui était grevée entièrement d'un emplacement réservé au titre de la voirie. Le prix d'acquisition fixé par France Domaine était de 89 535,96 € soit 411 €/m² environ.</p> <p>L'emplacement réservé ayant été supprimé lors de la révision du PLU par décision de l'Assemblée Délibérante du 18 décembre 2010, Mme ISMAEL a sollicité les services de la Ville en début d'année pour racheter son bien.</p> <p>L'objet de cette acquisition ayant disparu depuis, il y a lieu de faire droit à la demande légitime de l'ancienne propriétaire en lui proposant le même prix que la commune a acheté en 2008, soit, 89 535.96 €, qui a été accepté par cette dernière.</p>	<p>Les conditions de la vente sont :</p> <p>1° cession en pleine propriété de la parcelle ;</p> <p>2° superficie cadastrale de 219 m², 3° prix de 89 535,96 €</p> <p>(compatible avec l'avis de France Domaine n°411V1026 du 28/06/04 et conforme au prix d'acquisition réalisé par la Ville en 2009)</p>

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 23/4/2011
En annexe à la Délibération N° 1112-35


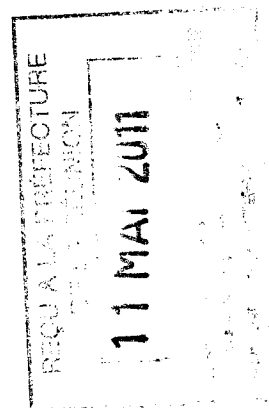
LE MAIRE



Référence cadastrale	Superficie	Situation	Acquéreur	Motivation	Conditions principales
DS 464-465-466-467-468-469-470-471	2 014 m ² (Suivant application du document d'arpentage n° 8991K établi le 24 février 2011 par le Cabinet GUIDOI.)	Rue François de Mahy 97490 Sainte-Clotilde	S.I.D.R.	<p>Ces emprises ont été déclassées du domaine public communal par Délibération du 26 février 2011 pour permettre leurs cessions à la SIDR dans le cadre de l'opération d'aménagement dénommée « RHI Hyacinthes-Caramboles ».</p> <p>Cette transaction est réalisée à l'amiable, moyennant le paiement d'un prix fixé entre les parties à 1 € dans le cadre de la RHI.</p> <p>Ce principe a été accepté par la Ville en contrepartie de l'engagement de la SIDR de lui rétrocéder à terme les délaissés en fin d'opération tendant à être incorporés dans le domaine public.</p>	<p>Les conditions principales de la vente sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Cession des emprises en pleine propriété 2. Superficie de 2 014 m² 3. Prix de 1 €, au vu de l'intérêt public local de l'opération « RHI Hyacinthes-Caramboles. »

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 23/4/2011
En annexe à la Délibération N° 11/2-35

LE MAIRE

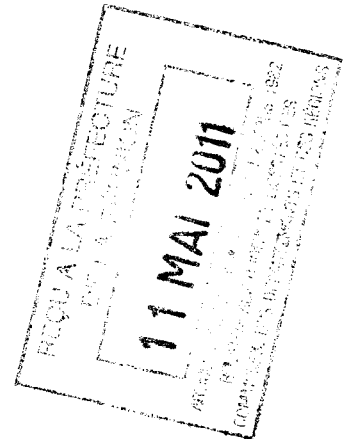
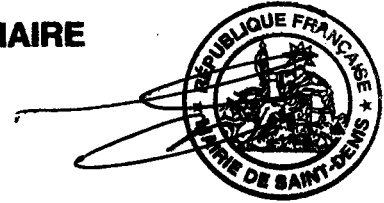
Références cadastrales	Superficies	Situations	Acquéreur	Motivation	Conditions principales
AT 655 (Zone Ud au PLU)	429 m ² (selon les données du Cadastré)	Angle des rues de la Source et Avenue Jean Jaurès 97400 SAINT DENIS	Chambre d'Agriculture de la Réunion	<p>La commune est propriétaire de la parcelle non bâtie située à l'angle des rues de la Source et Avenue Jean Jaurès, sur laquelle la Chambre d'Agriculture a fait réaliser à l'intérieur de son enceinte un parking « privatif » pour accueillir notamment son personnel et ses membres.</p> <p>La Ville n'ayant plus la jouissance de ce bien depuis un certain nombre d'années, il y a lieu de régulariser cette situation par la cession de la pleine propriété de ce terrain au prix fixé par France Domaine à 245 €/m².</p>	<p>Les conditions de la vente sont :</p> <p>1° cession en pleine propriété de la parcelle ;</p> <p>2° superficie cadastrée de 429 m² ;</p> <p>3° prix de 105 105,00 € conforme à l'avis de France Domaine n°411V0425/10 du 9 juin 2010</p>

TOTAL DES CESSIONS DE TERRAINS NON BATIS :

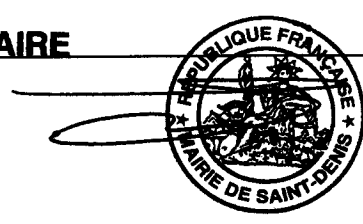
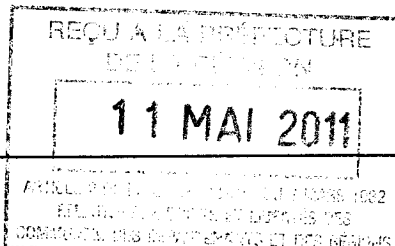
285 641,96 €

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 23/4/2011
En annexe à la Délibération N° 11/2-35

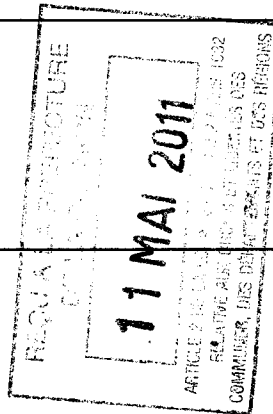
LE MAIRE



CESSION DE TERRAINS BATIS

Références cadastrales	Superficies	Situations	Acquéreur	Motivation	Conditions principales
<p>AW 647 (Zone Ua au PLU)</p>	<p>520 m² (selon les données du cadastre)</p>	<p>151 rue des Vavangues ZA de Finette 97490 SAINTE-CLOTILDE</p>	<p>SCI LAPP (Co-associés M LAPP THIAPP Léonce et Gérard)</p>	<p>Par un bail à construction en date des 24 février et 14 mars 1988, M LAPP-THIAPP exerce son activité de garagiste sous l'enseigne « GARAGE AUTO-STAR », sur la ZA de Finette. Cet occupant ayant manifesté la volonté de se rendre propriétaire du terrain sur lequel il a construit son bâtiment par courrier du 18 février 2010 et la Ville souhaitant favoriser l'accession en pleine propriété de ses occupants, il y a lieu de faire droit à sa demande, sous réserve de respecter les clauses particulières propres à son environnement professionnel. Par Délibération Municipale du 26 février dernier, la Ville a validé le principe de céder cette parcelle à cet occupant au prix de 134 000 € conforme à l'avis de France Domaine. Ce dernier préférant acquérir plutôt sous la forme d'une SCI, il y a lieu d'apporter une modification quant au bénéficiaire de cette acquisition en modifiant la précédente décision de l'Assemblée Délibérante ; les autres termes de la vente restent inchangés.</p>	<p>Les conditions de la vente sont :</p> <p>1° cession en pleine propriété de la parcelle ;</p> <p>2° superficie cadastrale de 520 m² ;</p> <p>3° prix de 134 000,00 € conforme à l'avis de France Domaine n°411V0525 du 17/11/10</p> <p>4° <u>clauses particulières à insérer dans l'acte de vente :</u></p> <p>1) Un droit de préemption conventionnel au profit de la Commune en cas de vente de l'immeuble pendant une durée de 5 ans à compter de la signature de l'acte de vente,</p> <p>2) Le principe de spécialisation de l'activité commerciale pendant 10 ans à compter de la signature de l'acte,</p> <p>3) Le principe de l'interdiction en matière de construction de logements pendant une durée de 10 ans à compter de la signature de l'acte.</p>
<p>Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis En séance du 23/4/2011 En annexe à la Délibération N° 1112-35</p> <p>LE MAIRE</p> 			 <p>ARRÊTÉ EN VERTU DU DÉCRET N° 13092 RELATIF À L'ÉTAT DES LIEUX DES COMMUNES DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS</p>		

Référence cadastrale	Superficie	Situation	Acquéreur	Motivation	Conditions principales
EK 155 (Zone Um au PLU)	1 000 m ² environ (selon les données du Cadastre)	Moulin Cader ZA de la Montagne 97417 La Montagne	SOFIDER	<p>A la suite d'une liquidation judiciaire de l'ancien occupant sur la Zone d'Activités, M PARIS Jean Baptiste, la SOFIDER a repris par voie judiciaire le droit au bail par Jugement d'Adjudication rendu par le TGI le 9 octobre 2003.</p> <p>Par courrier du 5 août 2009, la SOFIDER a sollicité les services de la Ville pour acquérir ledit bien.</p> <p>La commune ayant réceptionné l'avis de France Domaine récemment, une proposition financière leur a été faite sur cette base par correspondance du 7 mars dernier.</p>	<p>Les conditions de la vente sont :</p> <p>1° cession en pleine propriété de la parcelle ;</p> <p>2° superficie de 1 000 m² environ ;</p> <p>3° prix de 229 000,00 € conforme à l'avis de France Domaine n°411V1867 du 21 février 2011</p> <p>4° <u>clauses particulières à insérer dans l'acte de vente :</u></p> <p>1) Un droit de préemption conventionnel au profit de la Commune en cas de vente de l'immeuble pendant une durée de 5 ans à compter de la signature de l'acte de vente,</p> <p>2) Le principe de spécialisation de l'activité commerciale pendant 10 ans à compter de la signature de l'acte,</p> <p>3) Le principe de l'interdiction en matière de construction de logements pendant une durée de 10 ans à compter de la signature de l'acte.</p>



Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
 En séance du 23/4/2011
 En annexe à la Délibération N° 112-35

LE MAIRE

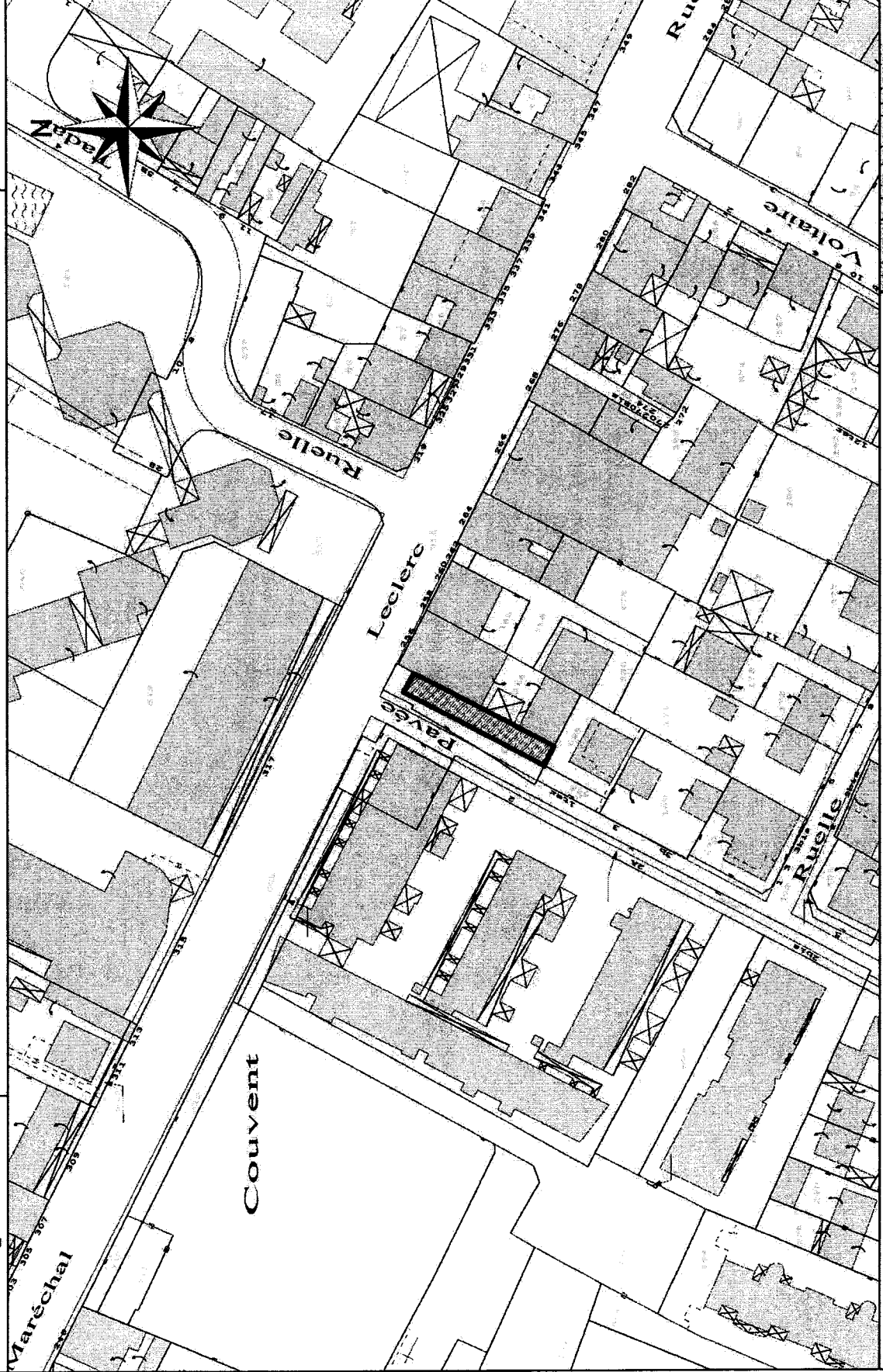
TOTAL DES CESSIONS DE TERRAINS BATIS

363 000.00 €

AO 163p

PLAN de SITUATION

1 / 1000



MAIRIE DE SAINT-DENIS

DATE DU TIRAGE: 21-03-2011, 10h33:46J.m

PROJET DE PLAN D'AMENAGEMENT URBAIN
DES BÂTIMENTS DE LA MAIRIE DE SAINT-DENIS



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 7307

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA REUNION



Brigade d'Evaluation Domaniale
7 avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9
Réception sur rendez-vous

AVIS DU DOMAINE

VENTE AMIABLE

(Code général de la propriété des personnes publiques et Code du Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986.)

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : 411V0291/11
Affaire suivie par : P.CHESSNOY, évaluateur
Téléphone : 02 62 94 05 87
Télécopie : 02.62.94 05 83
Courriel : tgdomaine104@cp.finances.gouv.fr

1 Service consultant : Ville de Saint Denis

2 Date de la consultation : 24/02/11

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Cession de la parcelle AO 163p (152m2) au propriétaire de la parcelle mitoyenne AO 0164

4 Propriétaire présumé : Commune de Saint Denis

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : **St Denis** : Parcelle AO 163p non bâtie d'une surface de 152 m2, située 1, ruelle Pavée .

6 Situation locative :

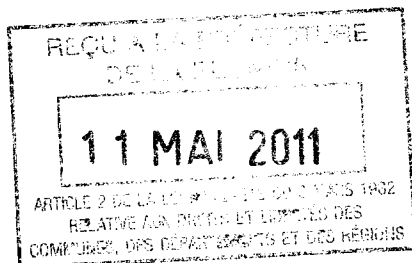
7 Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes Etat du sous sol-Elements particuliers de plus-value et de moins-value-Voies et réseaux divers :
Au PLU : zone Ud

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 91 000 €

12 Observations particulières :

Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*. Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion.



A Saint-Denis, le 28/02/2011

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques,
Par délégation, l'inspecteur

Philippe CHESNOY

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Adopté par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 23/4/2011
En annexe à la Délibération N° M12-35

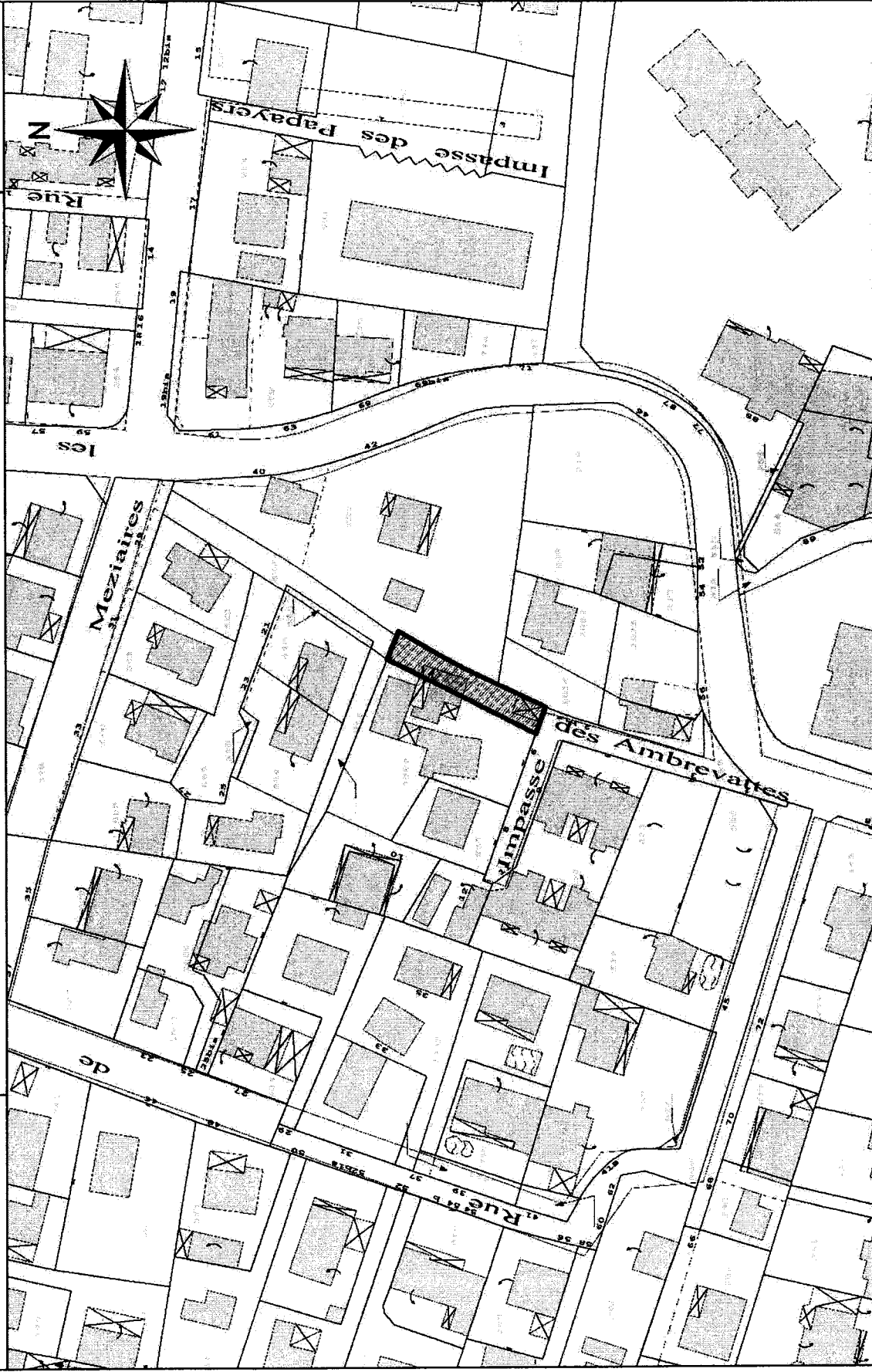
LE MAIRE



BD 1066

PLAN de SITUATION

1 / 1000



Mairie de SAINT-DENIS -

DATE DU TRACÉ : 21-03-2011 10:15:25 AM

Projet composite, dérivé du plan cadastral numéro 194, non révisé, original DST-Chartre / Droits réservés




DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION
BRIGADE D'EVALUATION DOMANIALE

Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7014

97701 Saint Denis Cédex 9
Tel : 02 62 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 11/3/05
En annexe à la Délibération N° 0514-26
LE MAIRE



Valcur vénale
(Code du Domaine de l'Etat, art. R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié)
Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001.

Références : N° dossier : 2004-411V1026 Evalueur : Jean-Claude LELIEVRE
ACQUISITION AMIALE

1 Service consultant : Commune de Saint-Denis

2 Date de la consultation : 17 mai et 15 juin 2004

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Projet de voirie

4 Propriétaire présumé : Mme ISMAEL née LEBEAU Pierrette

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :
Commune de : Saint-Denis

4 impasse des Ambrevattes
Parcelle BD 221p, terrain de 182 m2 bâti
- d'une construction en bois sous toles à un niveau à usage d'habitation comprenant salon , séjour,
cuisine, salle de bains, WC, 1 chambre, 2 pièces, varangue
- d'un abri voiture en bois sous toles
- d'un débarras en bois sous toles
SDPHO totale 102 m2

a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes-Etat du
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
Au POS zone UA

6 Origine de propriété : indéterminée

7 Situation locative : libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 74 000 €
En cas de mise en demeure d'acquérir un emplacement réservé, il convient d'ajouter une
indemnité de remploi de : 8 400 €

11 Réalisation d'accords amiables : marge de négociation de 10 %

12 Observations particulières :
L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une
nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai
d'un an

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit
privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était
effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique .

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés
par le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 28 juin 2004
Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur

CORRIER ARRIVE LE
- 1 JUL. 2004
Commune de Saint-Denis
Direction du Domaine

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 23/4/2011
En annexe à la Délibération N° 1112-35
LE MAIRE

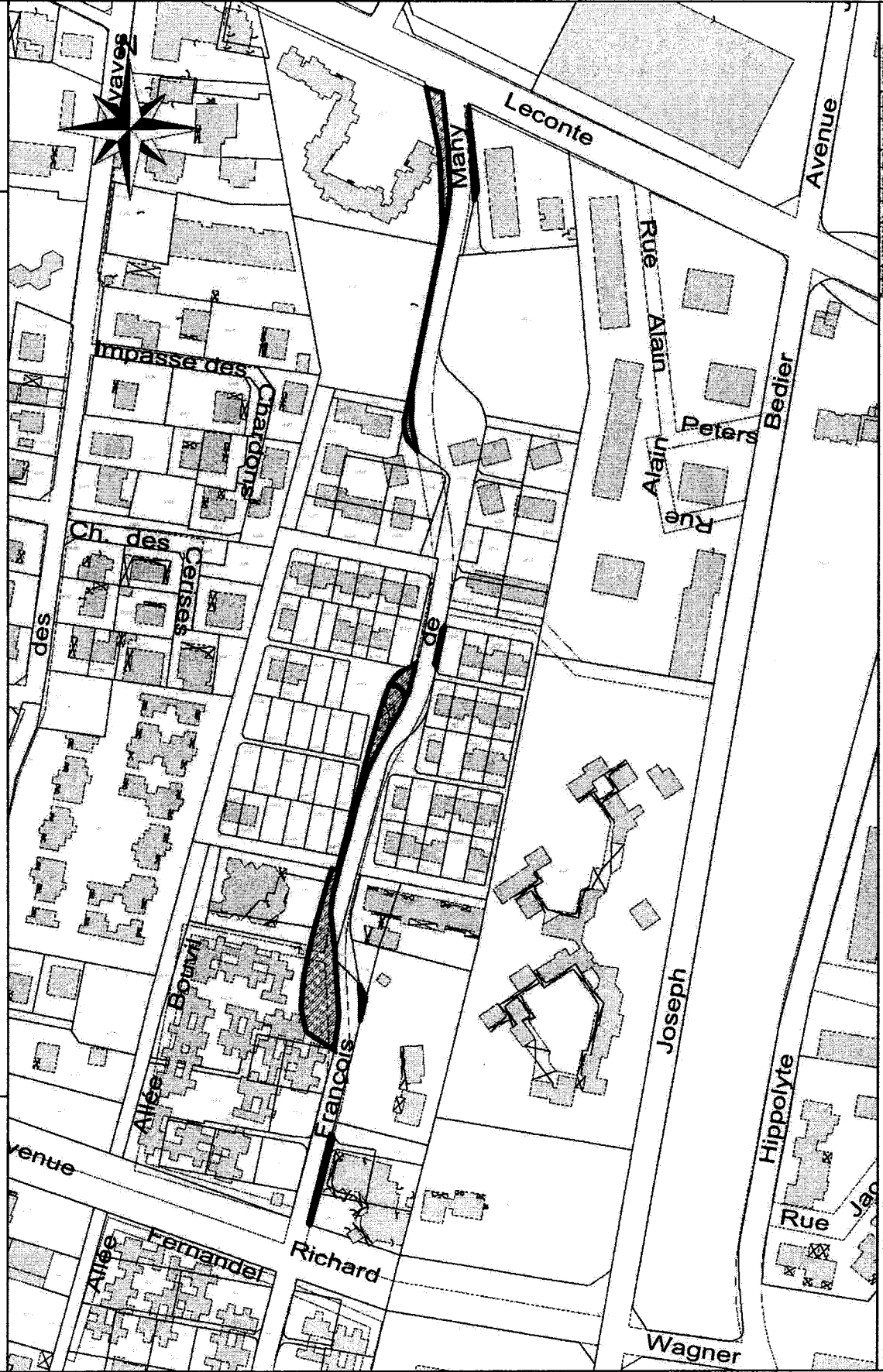


REÇU A LA DIRECTION
DE LA REUNION
11 MAI 2011
ARTICLE 1 DE LA LOI N° 86-211 DU 13 MARS 1982

Plan de Situation

Parcelles DS 464-465-466-467-468-469-470-471

1 / 2000



Mairie de Saint-Denis

DATE DU TIRAGE : 15-05-2011 09:54:09.MAK

PROJET D'AMÉNAGEMENT URBAIN
DES PARCELLES DS 464-465-466-467-468-469-470-471



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA RÉUNION

N° 7300 V R

AVIS DU DOMAINE

ACQUISITION AMIABLE

(Code général de la propriété des personnes publiques et Code du Domaine de l'Etat art. R.4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Brigade d'Évaluation Domaniale
7 Avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9
Réception sur rendez-vous

Pour plus d'infos :
Références : N° dossier : 2011-111VB395
Affaire suivie par : E. SAVIRAYE
Téléphone : 02 62 94 05 83
Télécopie : 02 62 94 05 83
Courriel : tdomaine104@drfp.finances.gouv.fr

- 1 Service consultant : SIDR
- 2 Date de la consultation : 1/03/2011
- 3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Restructuration du quartier Hyacinthe
- 4 Propriétaire présumé : Commune de Saint-Denis
- 5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :
Commune de : ST DENIS
Plusieurs emprises de 43, 322, 19, 1119, 16 et 40 m² formant respectivement les lots 8, 16, 17, 20, 24 et 27 sur la Rue François de Mahy. Emprises non encore cadastrées car faisant partie du domaine public routier mais en voie de déclassement.
- 5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement Zone de plan-C.O.S.-Servitudes Etat du sous sol-Éléments particuliers de plus values et de moins values-Voies et réseaux divers : Au PLU actuel Zone : U)

6 Origine de propriété : Indéterminée

7 Situation locative : Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle :
Lot 8 : 4 200 €
Lot 16 : 59 500 €
Lot 17 : 1 600 €
Lot 20 : 137 600 €
Lot 24 : 1 300 €
Lot 27 : 4 600 €

12 Observations particulières : Les emprises seront cédées, après déclassement, à l'euro symbolique.

Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an. Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Réunion.

A Saint-Denis le 17 mars 2011
Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
de la Réunion
L'Inspecteur,

[Signature]
Lilian SAVIRAYE

REÇU A LA MAIRIE DE SAINT-DENIS
LE 11 MAI 2011
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 78-17 MODIFIÉE DU 3 JANVIER 1978
RELATIVE AU DROIT D'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

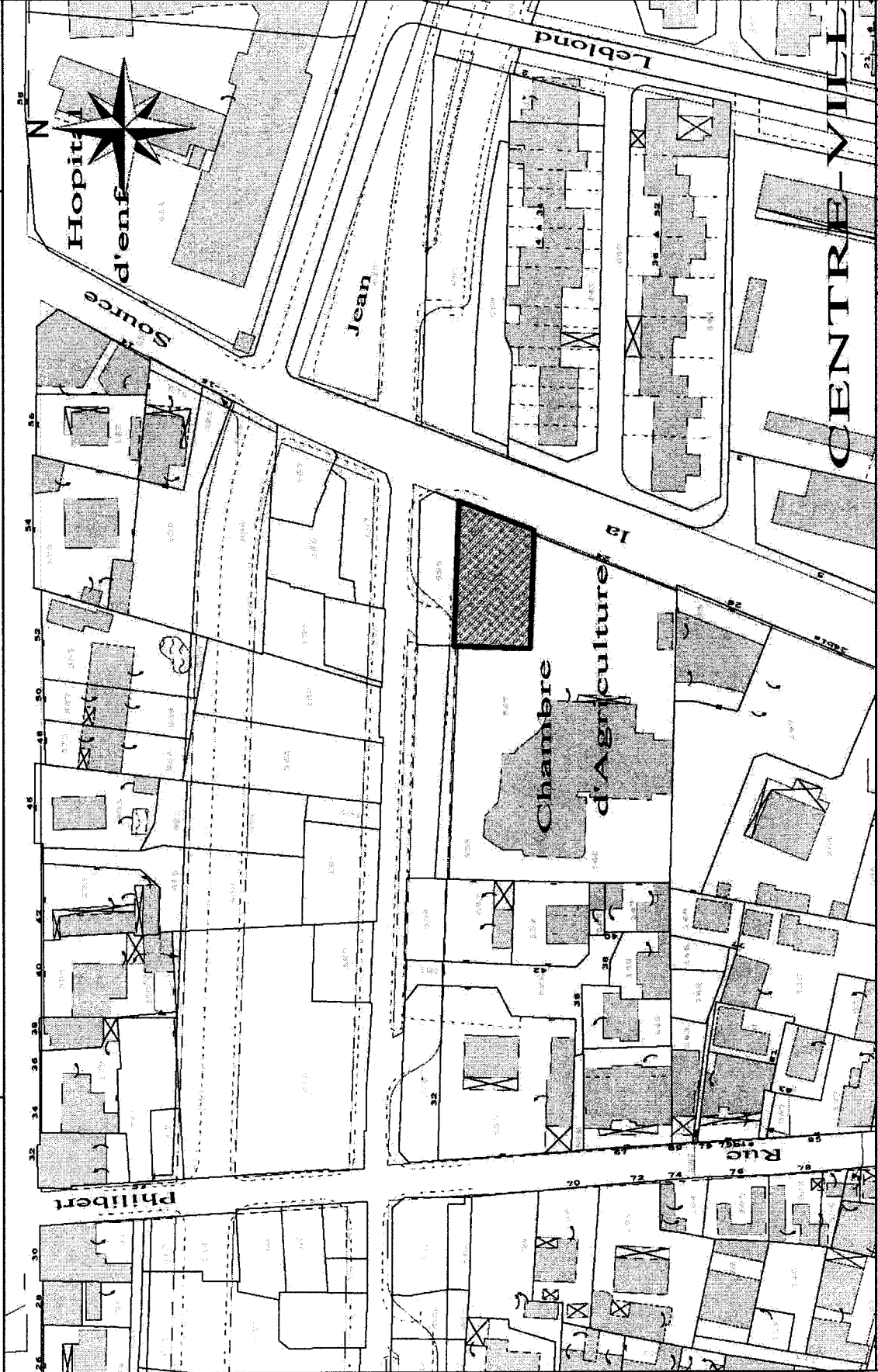
MINISTÈRE DU TRAVAIL
DES EMPLOIS PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DES SERVICES

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 23/4/2011
En annexe à la Délibération N° 11/2-35
LE MAIRE

AT 655

PLAN de SITUATION

1 / 1000



Mairie de SAINT-DENIS -

DATE DU TIRAGE : 21-03-2011, 10:26:34, an

PROJET N° 14, CENVI de PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE
DE LA VILLE DE SAINT-DENIS (93) DÉLIVRÉ

21/05/10
SB J

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 7307 V-R

TRESORERIE GENERALE DE LA REUNION



Brigade d'Evaluation Domaniale
7 avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS CEDEX 9
Réception sur rendez-vous

AVIS DU DOMAINE

**AVIS SUR LE PRIX OU LA VALEUR DES BIENS
IMMOBILIERS**

VENTE AMIABLE

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : 411V0425/10
Affaire suivie par : Lillian SAVIRAYE
Téléphone: 02 62 94.05.85
Télécopie : 02.62.94.05.83
Courriel : tgdomaine104@dgfip.finances.gouv.fr

1 Service consultant : COMMUNE DE SAINT-DENIS

2 Date de la consultation : 2/03/2010

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Vente

4 Propriétaire COMMUNE DE SAINT-DENIS

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : St Denis - Angle de la rue de la source et du boulevard Jean Jaurès
Parcelle cadastrée AT n° 655 d'une superficie de 429 m²
Terrain nu servant de parking

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes Etat du sous
sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
Au POS zone Ud

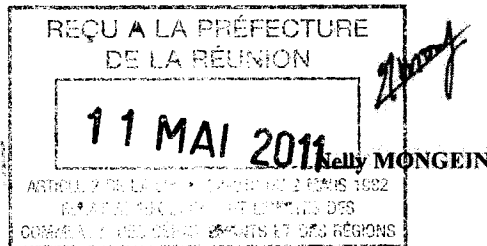
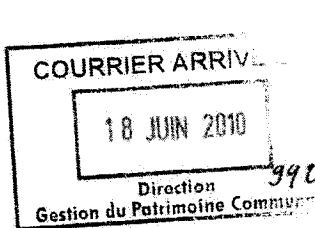
7 Situation locative Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 245 €/m²

12 Observations particulières:

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle
consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an

A Saint Denis le 9 juin 2010
Pour le Trésorier-Payeur Général
Par délégation, Le Chef de Service



À
MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 23/4/2010
En annexe à la Délibération N° 11/2-35

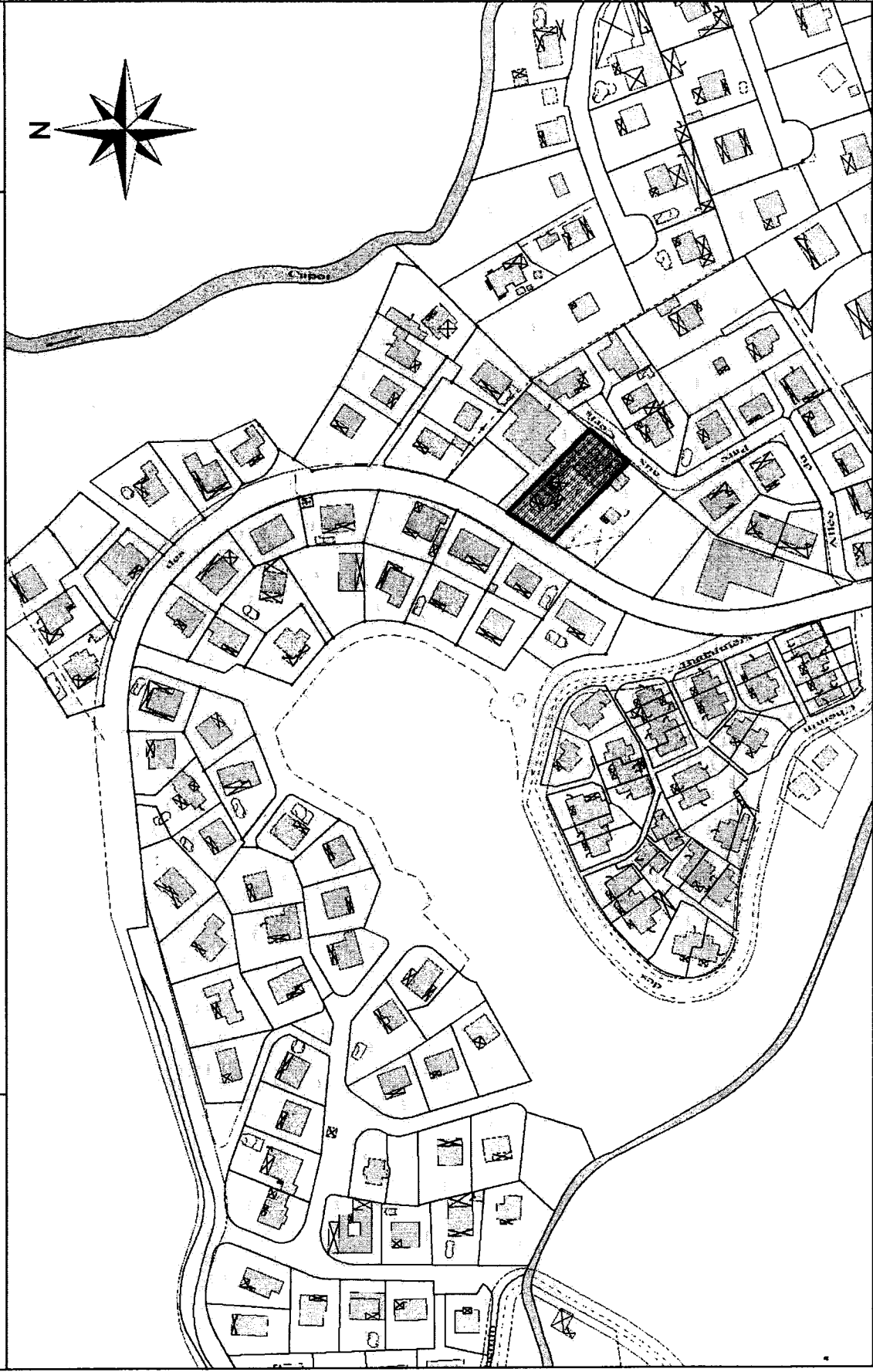
LE MAIRE



EK 155

PLAN de SITUATION

1 / 2000



Mairie de Saint-Denis -

DATE DU TIRAGE : 21-05-2011 10:29:01.am

**PROJET D'AMENAGEMENT, DRESSÉ EN PLAN COMPLET NUMÉRIQUE
PAR AMPLIFIA / VERGNE DES-CHATEL / DROUOT FERRERES**



Brigade d'Évaluation Domaniale
7 avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS CEDEX 9
Réception sur rendez-vous

AVIS DU DOMAINE RECTIFICATIF

**AVIS SUR LE PRIX OU LA VALEUR DES BIENS
IMMOBILIERS**

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : **2009-411V1867**
Affaire suivie par : **Lilian SAVIRAYE**
Téléphone : **02 62 94.05.85**
Télécopie : **02.62.94.05.83**
Courriel : tedomaine104@defip.finances.gouv.fr

VENTE AMIABLE

1 Service consultant : COMMUNE DE SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 5/09/2009

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Cession au profit du preneur à bail

4 Propriétaire Bail à construction entre la commune de Saint-Denis (bailleur) et l'EURL LABOURDONNAIS (preneur à bail) pour une durée de 40 ans, soit du 1/12/1987 au 30/11/2027.

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : **St Denis – LA MONTAGNE**

Parcelle cadastrée EK n° 155 d'une superficie de 1 000 m².

Terrain encombré d'un bâtiment à usage industriel d'une superficie déclarée de 256 m² et d'un bâtiment à usage d'habitation d'une superficie déclarée de 98 m².

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :

Au POS zone Um

7 Situation locative : Bien évalué libre de toute occupation

9 Détermination de la valeur vénale actuelle en cas de cession au preneur à bail : **229 000 €**

12 Observations particulières : La maison d'habitation semble occupée.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*.

Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Réunion.

A Saint Denis le 21 février 2011

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
de la Réunion

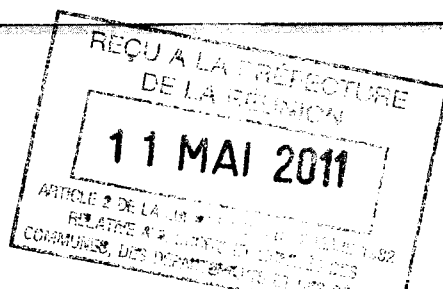
Par délégation, l'Inspecteur


Lilian SAVIRAYE

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 23/4/2011
En annexe à la Délibération N° 11/2-35

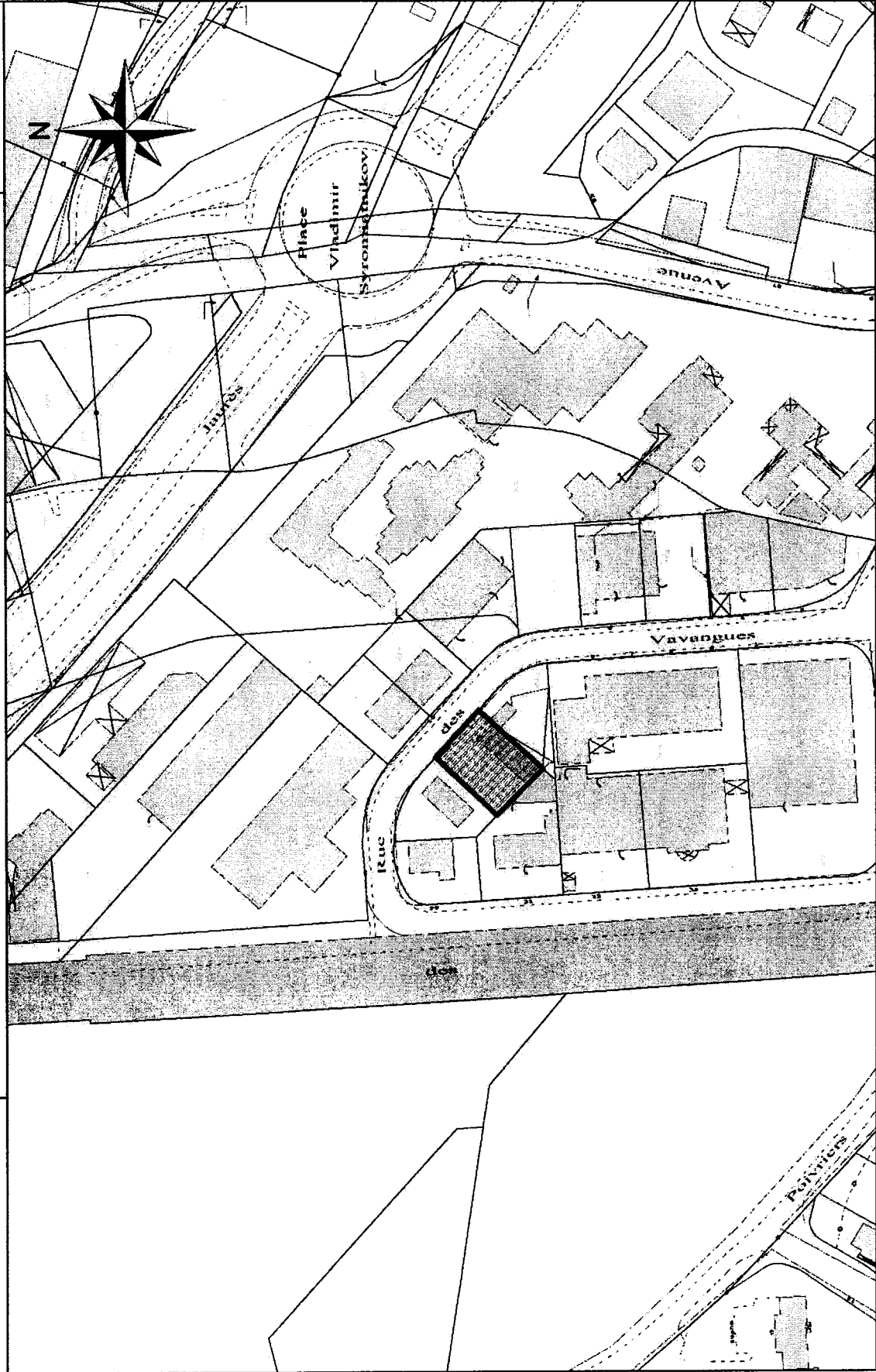
LE MAIRE



AW 647

PLAN de SITUATION

1 / 1500



Mairie de Saint-Denis -

DATE DU TIRAGE : 21-03-2011 08:23:54 am

PROJET D'AMÉNAGEMENT, DÉTAIL DU PLAN ARCHITECTURAL NUMÉRIQUE
DES IMMEUBLES / VERGÈRES DES CHÔSES / OUVRIERS TEBERER

TRESORERIE GENERALE DE LA REUNION



Brigade d'Evaluation Domaniale
7 avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS CEDEX 9
Réception sur rendez-vous

AVIS DU DOMAINE

**AVIS SUR LE PRIX OU LA VALEUR DES BIENS
IMMOBILIERS**

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : **2010-411V0525**
Affaire suivie par : **Lilian SAVIRAYE**
Téléphone : **02 62 94.05.85**
Télécopie : **02.62.94.05.83**
Courriel : **fgdomaine104@dgfip.finances.gouv.fr**

VENTE AMIABLE COURRIER ARRIVEE LE

29 NOV. 2010

Direction
Gestion du Patrimoine Communal

1 Service consultant : COMMUNE DE SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 9/03/2010

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Cession au preneur

4 Propriétaire Bail à construction entre la commune de Saint-Denis (bailleur) et la SARL
AUTO STAR (preneur à bail) pour une durée de 40 ans, soit du 1/03/1988 au 28/02/2028.

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : **St Denis - ZA FINETTE**

Parcelle cadastrée AW n° 647 d'une superficie de 520 m².

Terrain encombré d'un bâtiment à usage industriel d'une surface déclarée
de 170 m² en bon état d'entretien.

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes Etat du sous
sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :

Au PÔS zone Ua

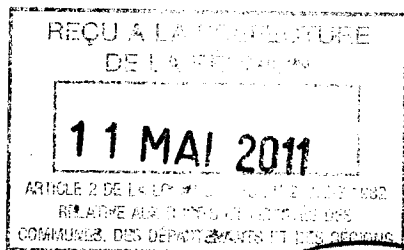
7 Situation locative libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle en cas de cession au preneur à bail : 134 000 €

12 Observations particulières:

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle
consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an

A Saint Denis le 17 novembre 2010
Pour le Receveur des Finances de 1^{re} catégorie,
Gérant intérimaire
Par délégation, l'Inspecteur du Trésor




Lilian SAVIRAYE

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 23/4/2011
En annexe à la Délibération N° M12-35

LE MAIRE

